

Protocole de visibilité et d'affaires publiques

Ce protocole de visibilité assure l'application des normes édictées en matière de communication pour les projets, services ou activités découlant de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (2023-2024).

Les organismes subventionnés par l'entente doivent respecter les conditions suivantes :

1. Supports visuels

1.1 Apposer la signature officielle de l'entente sur tous les supports visuels du projet, qu'ils soient imprimés ou numériques (affiche, dépliant, communiqué, bannière, publicité, médias sociaux, vidéo, site web, etc.).

Ou

Dans le cas où il ne serait pas possible d'apposer la signature officielle sur les outils de communication, mentionner que « Ce projet est réalisé en partenariat avec le Gouvernement du Québec et la Ville de Québec. »

La [signature officielle de l'entente](#) doit être utilisée telle quelle et être apposée de préférence en bas à gauche des documents. Les éléments composant cette signature sont indissociables.

Toute utilisation de la signature officielle doit être approuvée au préalable par la personne-ressource au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration **dans un délai de 3 jours ouvrables**.

Transmettre vos documents à :

Marie-Ève Dumas, conseillère en immigration régionale
marieeve.dumas@mifi.gouv.qc.ca

2. Annonces publiques et événements de presse

Si le projet donne lieu à un événement public, l'organisme s'engage à inviter la ministre (ou une représentante ou un représentant du Ministère) et le maire (ou une représentante ou un représentant de la Ville) à l'événement, et à mentionner la contribution du Ministère et celle de la Ville. **L'invitation doit être transmise idéalement 20 jours à l'avance.**

Afin de permettre aux deux parties d'approuver le contenu des annonces, les modalités seront fixées au préalable idéalement 10 jours avant la tenue de l'événement.

Transmettre l'invitation à :

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Cabinet de la ministre :

cabinet@mifi.gouv.qc.ca

Édifice Marie-Guyart
1050, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile René-Lévesque
3^e étage
Québec (Québec) G1R 5E6

Représentante du MIFI :

marieeve.dumas@mifi.gouv.qc.ca

400, boulevard Jean-Lesage, bureau 40, Québec (Québec) G1K 8W1

Ville de Québec

Cabinet du maire :

cabinetdelamairie@ville.quebec.qc.ca

2, rue des Jardins
Hôtel de ville de Québec, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 4S9

3. Reddition de comptes

Lors de sa reddition de comptes, l'organisme subventionné devra faire état des actions de communication réalisées dans le cadre de ce soutien financier.